



Projet

Validation expérimentale des performances thermiques des bâtiments neufs en Tunisie.

« Aménagement du centre technique et thermique des bâtiments & Promulgation de l'arrêté visant l'économie dans la consommation d'énergie des projets de construction et d'extension des bâtiments à usage de bureaux ou assimilés »

Dans le cadre du projet « *Validation thermique des bâtiments neufs* » financé parallèlement par le Fonds pour l'Environnement Mondial-PNUD (FEM-PNUD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et exécuté par l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'énergie (ANME), sur la période (2000/2008), trois manuels ont été édités et une version virtuelle sur DVD a été élaborée :

- Û Guide pratique de conception de logements économes en énergie
- Û Initiation à la réglementation thermique des logements neufs
- Û Manuel des bâtiments à usage de bureaux
- Û Un DVD sur le 'Projet d'efficacité énergétique dans la construction neuve en Tunisie

Aussi, dernièrement le centre technique et thermique des bâtiments a été mise en place et aménagé. Ceci permettra de tester les performances thermiques des matériaux d'isolation, des capteurs solaires grâce à la mise en place d'un laboratoire solaire et de réaliser des contrôles de la



performance thermique des bâtiments sur site. Son rôle serait également d'assurer l'interface entre l'ANME qui peut apporter son savoir-faire technique et les promoteurs, les architectes, les ingénieurs et les industriels.

Pour consolider les résultats techniques du projet, un cadre réglementaire a été mis en place et approuvé. Cet appui institutionnel se résume dans [l'arrêté conjoint](#) de la Ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des PME, portant sur la fixation des spécifications techniques minimales visant l'économie dans la consommation d'énergie des projets de construction

et d'extension des bâtiments à usage de bureaux ou assimilés a été promulguée le 23 Juillet 2008 et figure désormais sur le JORT n° 62 du 1^{er} Aout 2008. En effet, cet arrêté vise les bâtiments publics et privés dont la surface couverte dépasse ou équivaut à 500 mètres carrés.

D'un autre côté, pour couvrir l'isolation thermique dans les bâtiments individuels neufs et existant non encore couvert par la nouvelle réglementation thermique, un mécanisme de financement a été préparé par l'ANME et présenté à quelques partie prenantes (secteur bancaire, promoteurs immobiliers, AFD, PNUD, etc..) lors d'une réunion qui s'est tenue le 25 Septembre 2008 au Siège de l'Agence National pour la Maitrise de l'Energie.

Ce même mécanisme a été présenté au conseil inter ministériel pour approbation et il est en cours d'étude.



http://www.tn.undp.org/label_res.pdf



http://www.tn.undp.org/guide_batiment.pdf



<http://www.tn.undp.org/G3C3.pdf>



Autres Liens :

? [Zonage climatique de la Tunisie,](http://www.tn.undp.org/zonage_tunisie.pdf)

http://www.tn.undp.org/zonage_tunisie.pdf

? [Données Climatiques,](http://www.tn.undp.org/donnes_climatiques.pdf)

http://www.tn.undp.org/donnes_climatiques.pdf

? [Outils d'aide à la conception de bâtiments économes en énergie,](http://www.tn.undp.org/conc_bat_eco_ener.pdf)

http://www.tn.undp.org/conc_bat_eco_ener.pdf

? [Conception de bâtiments économes en énergie Zone 01,](http://www.tn.undp.org/conc_bat_zone01.pdf)

http://www.tn.undp.org/conc_bat_zone01.pdf

? [Conception de bâtiments économes en énergie Zone 02,](http://www.tn.undp.org/conc_bat_zone02.pdf)

http://www.tn.undp.org/conc_bat_zone02.pdf

? [Conception de bâtiments économes en énergie Zone 03,](http://www.tn.undp.org/conc_bat_zone03.pdf)

http://www.tn.undp.org/conc_bat_zone03.pdf